

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 17 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles

NOR : AFSA1330319A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 315-15 ;

Vu l'arrêté du 8 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis de la section sociale du comité national de l'organisation sanitaire et sociale du 13 novembre 2013 ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes du 5 décembre 2013,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Dans le groupe II des produits d'exploitation (Autres produits relatifs à l'exploitation) :

- après le compte 6429, insérer le compte « 6439, » ;
- après le compte 6459, insérer les comptes « 6469, 6479, ».

**Art. 2.** – La directrice générale de la cohésion sociale et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 décembre 2013.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
de la cohésion sociale,*

S. FOURCADE

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des finances publiques,*

B. BÉZARD